



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB - 18.12.2019

Numéro de publication: HR02-1004786604

Canton: FR

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation ARDENTIS HOLDING SA, Bulle

ARDENTIS HOLDING SA

Rue de la Sionge 37

1630 Bulle

ARDENTIS HOLDING SA, à Bulle, CHE-101.281.747 (FOSC du 05.09.2018, p. 0/4449376). Nouveau but: la participation à d'autres sociétés en Suisse et à l'étranger, notamment dans le domaine de l'exploitation de domaines médicaux et dentaires, de laboratoires odonto-techniques, le service d'urgence, la prestation de services, conseils et assistance pour médecins et médecins-dentistes. Elle peut en outre créer des succursales ou des filiales en Suisse et à l'étranger, fonder ou financier des entreprises ayant un rapport direct ou indirect avec son but. Elle peut elle-même acheter, vendre et agir comme représentant ou distributeur de matériel ayant un rapport avec les buts poursuivis par les Sociétés pour lesquelles elle détient des participations. D'autres part, elle peut acquérir, vendre ou exploiter tous brevets et procédés de fabrication et se charger de l'élaboration de projets techniques et d'expansion. Elle peut effectuer toute opération financière ou commerciale en rapport direct ou indirect avec son but ou apte à le favoriser, y compris acquérir, mettre en gage ou céder des immeubles, souscrire à des garanties, contracter des prêts, émettre des emprunts par obligations. La société peut fournir des financements direct ou indirects, que ce soit sous forme de prêts et/ou sous toutes autres formes de financement, contre rémunération ou non, à des tiers ou à des sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, ainsi qu'à ses actionnaires directs ou indirects et aux sociétés dans lesquelles ceux-ci détiennent des participations directes ou indirectes. La société peut également fournir toute sorte de sûretés ou de garanties afin de garantir ses obligations ou les obligations de chacune desdites personnes, y compris sous forme de droits de gages, de cessions ou de transferts à titre de sûretés, de garanties en tout genre ou d'engagements d'indemnisation,

contre rémunération ou non. La société peut fournir ces financements, sûretés ou garanties quand bien même cela serait dans l'intérêt exclusif de tiers ou de sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, ou dans celui de ses actionnaires directs ou indirects ou des sociétés dans lesquelles ceux-ci détiennent des participations directes ou indirectes. Statuts modifiés le 09.12.2019. La clause statutaire d'apport en nature du 08.05.2000 est abrogée. La clause statutaire de restriction de transmissibilité des actions est abrogée.

Registre journalier no 7063 du 13.12.2019

Précédente publication dans la FOSC: no 171, Date: 05.09.2018

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Fribourg